



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 31 janvier 2019**

RAPPORT N° 29/2018 AU CONSEIL COMMUNAL

**Se rencontrer à la rue de la Byronne
plutôt que craindre un accident**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission chargée d'étudier le rapport-préavis n°29/2018 en réponse au postulat de Madame Caroline Gigon « Se rencontrer à la rue de la Byronne plutôt que craindre un accident » - s'est réunie le mercredi 9 janvier 2019 à 18h30 à l'Hôtel de Ville et était composée des personnes suivantes :

Mme. Yvette Bonjour	UDC	
M. Karim El Khalifa	VER	
Mme. Caroline Gigon	PS	
M. Laurent Lavanchy	DA	
M. Jean-Marc Roduit	PDC	
Mme. Danielle Rusterholz	PLR	
M. Nicolas Bonjour	VL	Président rapporteur

La Municipalité de Vevey était représentée par Madame Elina Leimgruber. Elle était accompagnée par Monsieur Michel Bloch, Délégué à l'agenda 21.

PREAMBULE ET POSITION DE LA MUNICIPALITE

En préambule, Madame la postulante nous diffuse un diaporama de la rue de la Byronne avant et après les aménagements ainsi que la signalétique sur place.

Madame la syndique explique que la majorité des aménagements sont déjà terminés et qu'il ne reste plus que les pavés en bétons à poser, sous condition de l'adoption du budget. Les aménagements ont été faits par étapes et lors d'opportunités de travaux sur la rue de la Byronne. Elle soulève également qu'un travail participatif avec l'association de quartier a été mené. Globalement, c'est une démarche que de nombreux habitants demandent dans leur quartier et ceci crée des liens entre les habitants.

Monsieur Bloch ajoute que l'aménagement de la rue de la Byronne est une plus-value pour le quartier et avec un coût relativement modeste d'environ CHF 50'000.-. Une étude technique a démontré que la circulation pouvait être interdite dans cette partie de la rue, sans impacter le trafic dans son ensemble, ce qui a permis d'aller rapidement de l'avant dans les démarches de fermeture de cette dernière en collaboration avec les différents services de la Ville (DU, DEP, DAIE), ASR et les associations locales.

DISCUSSION GENERALE

La postulante, rappelle qu'avant les aménagements, la zone de rencontre (zone 20) que partageaient les voitures et les piétons était dangereuse avec un flux important de voitures. Il faut également noter que les 10 bacs de jardins, ont été installés et payés (CHF 180 par pièce) par les habitants du quartier et pour eux. Les bacs ont fortement aidé à convaincre les automobilistes de ne pas traverser la rue, malgré la signalétique en place. Maintenant, les gens se sentent bien et l'espace permet d'être un lieu de vie et de rencontre pour les habitants de tout le quartier.

Un commissaire s'étonne de ne pas avoir trouvé de panneaux signalant la « Rue de la Byronne » à l'entrée sud-ouest. Il lui est répondu, que ce problème va être vérifié par les services de la commune.

Un commissaire se questionne, sur qui a la possibilité de descendre les bornes d'accès. Il lui est répondu, que seulement les services de secours possèdent une clef afin de les descendre.

La postulante demande pourquoi deux mandataires ont été mandatés par la Ville pour ce projet qui aurait pu être réglé en interne et probablement à moindre coût. Il lui est répondu, que le service en

charge de ce dossier est en sous-effectif par rapport à la charge de travail et que le projet aurait pris du retard sans une intervention externe à la ville. De plus, le bureau d'ingénieur a amené une compétence, que malheureusement la commune ne possède pas dans ses services, soit un spécialiste en circulation, afin de valider la fermeture de la route au trafic.

Finalement, la postulante apporte plusieurs commentaires globaux :

- l'aménagement des jeux pour enfants et des deux bancs rajoutés actuel lui paraît très linéaire dans son ensemble et peu propice à la création de liens sociaux ;

- la mise en place de végétation consiste en l'ajout de 4 pieds d'essences inconnues à la végétation existante, qui est vraiment terne et sans floraison. Le remplacement par une végétation plus attrayante et stimulant la biodiversité aurait été une vraie plus-value à moindre coût ;

- il faudra encore adapter le passage des camions à ordures ménagères et à papier peu aisée et pas vraiment nécessaire dans la rue pour les quelques familles concernées, qui peuvent faire quelques mètres avec leur poubelles

Il lui est répondu que ce ne sont pas des problèmes importants et des discussions pourraient être envisagées avec les services de la Ville.

VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Conseil Communal d'approuver le présent rapport-préavis à l'unanimité.

En conclusion, la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

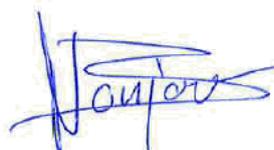
VU le rapport-préavis n° 29/2018, du 6 décembre 2018, concernant la réponse au postulat de Madame Caroline Gigon, au nom du groupe socialiste, « Se rencontrer à la Rue de la Byronne plutôt que de craindre un accident »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. De classer le postulat

Au nom de la commission



Nicolas Bonjour